

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
association régie par la loi du 1er juillet 1901
enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045
siège 27, rue des Petits Hôtels à Paris (75010)
représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber

OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation a pour objet la conclusion d'un marché de services portant sur des prestations d'interprétariat français-espagnol dans le cadre du projet TERRAVIVA – Paysages vivants en France et au Mexique, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) via le dispositif FICOL.

Les prestations concernent :

- l'interprétation simultanée à distance pour une série de webinaires ;
- l'interprétation simultanée et/ou consécutive en présentiel lors de missions en France et au Mexique.

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le projet TERRAVIVA vise à développer un modèle de paysage bioculturel entre la France (Fédération des Parcs naturels régionaux et deux Parcs naturels régionaux français) et les États mexicains de Oaxaca, Colima et Jalisco.

Il comprend :

- une série de webinaires techniques ;
- des missions bilatérales ;
- des événements institutionnels.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

LOT 1 – Interprétation simultanée à distance (webinaires)

- Webinaires sur Microsoft Teams ou ZOOM
- 10 webinaires maximum
- Rythme : environ 1 webinaire par mois
- Durée maximale : 3 heures
- Capacité estimée : jusqu'à 100 participants en ligne.

LOT 2 – Interprétation en présentiel – mission France

- Lieu : Metz, France
- Date : 12 au 24 octobre 2026 (estimation) ;
- Accompagnement de la délégation mexicaine (≈ 25 personnes)
- Interprétation simultanée (matériel adapté indispensable : ≈ 25 casques de traduction vocale) et consécutive (discours, échanges informels pendant les repas, etc.)
- Événements institutionnels (Congrès des Parcs, visites de terrain).

LOT 3 – Interprétation en présentiel – missions Mexique

- Lieu : ville de Oaxaca et Sierra Mixe, Oaxaca, Mexique ;
- Dates :
 - 27 avril – 3 mai 2026
 - Deuxième semestre 2028
- Accompagnement de la délégation française (≈ 6 personnes)
- Interprétation simultanée (matériel adapté indispensable : ≈ 20 casques de traduction vocale) et consécutive (échanges informels)
- Réunions institutionnelles et visites de terrain.

ARTICLE 3 – EXIGENCES TECHNIQUES

Les interprètes devront :

- justifier d'au moins 3 ans d'expérience en interprétariat professionnel ;
- maîtriser le vocabulaire institutionnel et environnemental ;
- disposer des équipements techniques adaptés.

Livrables :

- Confirmation écrite de disponibilité 15 jours avant mission ;
- Préparation terminologique préalable ;

- Interprétation en temps réel (simultanée ou consécutive) ;
- Compte-rendu synthétique si demandé (optionnel).